

« Le français, nous le répétons, a les mêmes droits que l'anglais dans notre pays. C'est ce principe qui devrait être à la base de toute la législation scolaire dans chaque province. En fait que voit-on ? Seule la province de Québec a l'esprit assez large pour donner une pleine mesure de justice et rester fidèle à l'esprit sinon à la lettre de la Constitution. Partout ailleurs on nous place dans une position d'infériorité pour l'unique raison, très prussienne, que nous ne sommes qu'une minorité. Cet état de choses durera tant que la majorité ne sera pas convertie à des idées plus justes et plus larges, à l'idée véritablement canadienne.

« C'est dire combien en thèse absolue nous ne pouvons pas nous déclarer satisfaits et combien nous devons travailler encore à éclairer l'opinion anglaise, à démolir les préjugés invétérés, pour qu'un jour enfin, justice complète nous soit rendue. La tâche est herculéenne. Elle ne doit pas cependant décourager des cœurs vaillants. Nous devons continuer à lutter sans défaillance. Il a fallu quatre années de guerre pour refouler les Allemands; il en faudra bien davantage pour faire disparaître de la mentalité anglo-canadienne toute trace de prussianisme qui la domine et dont la plupart du temps elle ne se rend pas compte. »

*Puis, le R. P. Auclair ajoute :*

« Maintenant, si l'on compare la nouvelle législation scolaire à l'ancienne, on peut dire qu'en pratique, la position du français reste sensiblement la même. Il est vrai que le « cours primaire », si mal défini jusqu'ici, est réduit à une année, mais d'autre part le français, sur la recommandation des commissaires, peut s'enseigner une heure par jour dans tous les grades. Comme matière de classe officiellement reconnue, les inspecteurs devront en tenir compte et ne devront plus placer cet enseignement sur le même pied que celui des langues étrangères. Logiquement aussi le gouvernement devra pourvoir à la formation d'un personnel d'instituteurs bilingues et c'est un point sur lequel il sera bon d'insister.

« Tout imparfaite que soit la loi, aujourd'hui comme hier, nous pouvons encore en tirer parti et nous croyons que le devoir de l'heure présente est d'en tirer tout l'avantage possible. »